



Cycle de conférences du CEIPI :

Regards institutionnels, politiques et sociétaux sur la
propriété intellectuelle

La durée du droit d'auteur : aperçu historique du droit
multilatéral et de l'argumentation sous-jacente

Hannu Wager

Conseiller au sein de la division de la propriété
intellectuelle de l'Organisation mondiale du commerce
(OMC) et secrétaire du Conseil des ADPICs

Mardi, 3 décembre 2013 à 18.00, Amphithéâtre 29
CEIPI - 11, rue du Maréchal Juin BP 68
67046 Strasbourg

La conférence aura lieu en anglais et sera suivie d'un débat avec la salle, animé par Christophe Geiger, Maître de conférences et Directeur Général du CEIPI. Entrée libre dans la limite des places disponibles.



Biographie :

M. Wager est actuellement Conseiller au sein de la division de la propriété intellectuelle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et exerce les fonctions de secrétaire du Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Il a fourni son assistance à plusieurs panels de règlement des différends et arbitres dans des affaires portant sur la propriété intellectuelle.

Avant de rejoindre l'OMC en janvier 1995, il travaillait au Ministère de l'Éducation et de la Culture de la Finlande, où ses responsabilités portaient principalement sur les questions de droit d'auteur. En cette qualité il a représenté la Finlande à de nombreuses réunions internationales et régionales, y compris les négociations de l'accord sur les ADPIC de l'Uruguay Round du GATT. Il a publié de nombreux travaux dans le domaine de la propriété intellectuelle. M. Wager est diplômé de la Faculté de Droit de l'Université d'Helsinki, Finlande.

Résumé :

La tendance amenant à l'allongement de la durée de protection des œuvres dans les régimes nationaux et régionaux du droit d'auteur a provoqué une réaction importante. Cette riposte prend la forme de propositions de plafonnements, de réduction des durées, de différenciation par catégories d'œuvres, voire de rétablissement des formalités. La réflexion menée autour d'une durée adéquate s'inscrit dans le contexte actuel du droit multilatéral. Cette conférence s'ouvrira sur un aperçu historique du développement des normes sous le régime multilatéral du droit d'auteur, puis nous analyserons les justifications soutenant les diverses prises de position. L'exploration de ces justifications se fera par le biais de l'utilitarisme et de l'équité. Nous attacherons par ailleurs notre attention aux données empiriques relatives à ces questions.